

Les associations, porteuses de projet pour de nouvelles ruralités ?

Estelle REGOURD

ATER, Université Paul Valéry, Montpellier 3
UMR 5045

En doute-t-on ? Les territoires ruraux s'affirment en France, comme lieux de vie, d'activité mais aussi de réflexion et de décision à l'échelle locale et globale. De nombreuses zones rurales s'imposent ainsi nouvellement d'un point de vue démographique, économique et politique (Gumuchian, 2000. Perrier-Cornet, 2002). En réalité, elles sont en mesure de le faire car ruraux et citoyens les (ré-)investissent activement, que ce soit à travers des initiatives individuelles ou des actions collectives, modestes ou amplifiées par des manifestations à plus forte résonance.

Les projets porteurs de ces divers élans sont multiples, mais il est possible d'en décrypter un grand nombre à travers l'instrument associatif. Grâce à son statut et à sa souplesse, l'association loi-1901 est en effet l'un des outils les plus accessibles et les plus répandus pour monter un projet (*partie 1*). Le décryptage de l'action associative permet alors d'identifier et d'analyser conjointement les attentes exprimées par les acteurs gravitant dans et autour des zones rurales, les moyens qu'ils mettent en œuvre et les réseaux qu'ils instaurent en ce sens. Qu'il s'agisse d'animer, de développer, de défendre, de servir, de promouvoir ou de militer pour une idée, une zone, une cause ou un faisceau d'objectifs imbriqués, la sphère associative s'inscrit souvent au premier rang des porteurs de projets. Que ces derniers soient locaux ou globaux, franchement ruraux ou plus simplement territoriaux, à portée sociale, économique, politique, culturelle, environnementale ou patrimoniale, strictement sectoriels ou mixtes, elle devient alors un instrument de décodage des ruralités qui se dessinent (*partie 2*).

Une approche croisée d'un panel d'associations relevé dans des territoires aux dynamiques distinctes, en Aveyron et dans les Alpes de Haute Provence et dans des domaines divers, le démontrera. Mais, elle permettra d'établir aussi que les projets développés n'aboutissent pas nécessairement, quel que soit le secteur d'intervention initial. Du moins, les intentions se heurtent-elles parfois à des obstacles classiques, de types administratifs, financiers ou politiques ou plus inattendus, relatifs à des conflits d'usage, des différences de perceptions, de valeurs ou de référents. Dans ce cas, l'impact associatif sera réduit, étouffé ou nul. Au final, les associations ne sont pas toujours des porteurs efficaces de projets. Si elles demeurent des révélateurs fiables des démarches initiées dans les campagnes, témoignant en cela d'une reconstruction territoriale en marche, elles apparaissent plus comme des acteurs mobilisateurs que comme des chefs d'orchestre à proprement parler (*partie 3*).

1. L'association type loi-1901, un outil privilégié du montage de projet en zone rurale

En France, les associations relevant de la loi 1901 n'ont jamais été aussi nombreuses ni diversifiées. Elles focalisent un nombre d'intérêts croissants des citoyens et de responsables divers. En même temps, elles développent des orientations de plus en plus multiformes, à l'image de la société qui les nourrit. Pour preuve, dans un contexte où les rapports sociaux s'imprègnent, pour certains, d'un individualisme de plus en plus marqué (Crenner, 1997), les Français continuent à intégrer des associations. Le nombre de ces dernières et leurs secteurs d'activité en témoignent puisqu'on compte désormais près de 900 000 structures sur

l'ensemble du territoire national (Archambault, 2001), réparties dans des secteurs d'activités aussi nombreux que bigarrés, du traditionnel club sportif à l'association de défense de l'environnement, le collectif d'animation, l'association pour la valorisation d'un projet culturel, la structure de développement local, etc. Sans aucun doute, elles s'affirment donc comme des outils d'action et d'expression prisés des Français, notamment en zone rurale.

1.1. Un instrument territorial à la portée de tous

Juridiquement parlant, l'association est le cadre par excellence de l'action collective. Défini comme *une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices* (article premier de la loi sur la liberté d'association du 1^{er} juillet 1901), elle incarne précisément le moyen de donner corps à un projet collectif. Elle apparaît donc comme un instrument territorial potentiel dont un groupe, conséquent ou restreint, souhaitant monter un projet, peut se saisir dès lors qu'il est constitué.

Le même cadre juridique met l'accent sur *la mission que lui assignait Waldeck-Rousseau, son inspirateur (...)*, à savoir *la liberté d'association* (Conseil d'Etat, 2000). Ce droit est fondamental car, dans la mesure où les fondements de la structure créée ne remettent pas en question les valeurs morales républicaines, il fait de l'association un instrument accessible à tous. Il est même double puisqu'il juxtapose de façon induite liberté d'association et liberté de l'association, reprenant par-là même l'idéal associatif déjà formulé du temps des Lumières, alors que J.-J. Rousseau rédigeait le *Contrat social* et tandis que la construction volontaire sur la base de l'égalité et de la liberté était ce qui importait par dessus tout (Sue, 2001). Ainsi, le fait associatif laisse toute sa place à l'expression libre et commune d'un projet pensé par un groupe. En outre, il donne au projet commun une réelle visibilité en intervenant à *partir de la sphère privée dans l'espace public et se distinguant à la fois du marché et de la sphère intime et familiale, et de la sphère publique stricto sensu qui se limite au pouvoir étatique* (Barthélémy, 2000). Ces quelques éléments donnent à l'association une dimension institutionnelle, au sens le plus large qui soit¹, qui lui confère une légitimité et une autonomie, aptes à en faire un instrument prisé des acteurs locaux. Selon l'article 1 de la loi 1901, le droit est, en effet, à la base du principe associatif et en fait une convention légitime et officielle. Parallèlement, le phénomène associatif est indépendant, du moins devrait-il l'être. Il est vrai qu'une main-mise sur le système des collectivités territoriales, voire de l'Etat, peut exister, plusieurs auteurs s'y sont intéressés (Cabanes, 1986, etc.). Cela dit, elle ne fait pas la règle et n'est qu'un détournement de l'autonomie qui devrait prévaloir. Les associations peuvent donc être vues comme un « pouvoir local » à part entière, parfaitement à même de porter un projet collectif sur la scène publique.

Dès lors, ce type d'instrument correspond au fond à une *grande école de responsabilité au service des populations...* (Faki, 1997). L'expression *école de responsabilité* est importante, car non seulement elle fait écho à la notion d'institution, mais elle la prolonge en renvoyant au concept de démocratie. L'idée de l'association comme reflet ou matérialisation de la démocratie est déterminante : elle institue les associations comme instrument élémentaire de la citoyenneté et lui confèrent une mission sociale (Chosson, 1990).

Sans aucun doute, l'association est donc un instrument institutionnalisé, susceptible de donner aux individus, quels qu'ils soient, du moment qu'ils sont regroupés, une emprise forte

¹ Si l'on s'en tient à la définition de dictionnaires usuels tels que le *Larousse*, une institution est un *organisme visant à maintenir un ensemble de règles établies en vue de la satisfaction d'intérêts collectifs*.

sur leur territoire à travers un projet collectif. Mais ces quelques définitions ne sauraient suffire à justifier l'intérêt de la sphère associative comme outil privilégié des porteurs de projet. L'association présente d'autres atouts.

1.2. Un outil doté d'une triple qualité.

- *Endo-exogénéité*. La première de ces qualités tient au caractère à la fois endogène et exogène des associations. Nos recherches l'ont montré, les associations conservent souvent leur environnement proche comme terrain d'action (Regourd, 2004). Elles s'inscrivent donc généralement au plus près de la réalité locale et savent se faire les supports de projets territorialisés. Pour autant, elles savent ne pas enfermer ces projets dans le seul cadre de la proximité et leur donner, au contraire, une dimension globale.

Selon G. Di Méo, un acteur endogène est *un acteur (...) s'impliquant de l'intérieur dans une formation socio-spatiale, soit qu'il ait toujours vécu en son sein, soit qu'il vienne d'ailleurs mais adhère à ses valeurs et intègre les normes locales au point d'en imprégner ses représentations et ses comportements* (Di Méo, 1991). Il est donc issu de l'environnement socio-spatial dans lequel on l'observe, mais ce qui est important alors, c'est l'aspect volontaire et réfléchi de cette localisation, l'appropriation et non la localisation en tant que telle. Tout cela renvoie à l'association, qui, bien qu'effectivement souvent ancrée dans une dimension de proximité, regroupe en son sein des composantes sociales aux origines culturelles et spatiales diverses, mais soucieuses de se rencontrer et de se réunir pour porter un projet commun. Elle cristallise donc des représentations et des comportements parfois divergents mais tous unis par un même désir d'appropriation de leur environnement. Dès lors, la portée générale d'une association peut dépasser le seul cadre du local. Autrement dit, elle est capable d'établir des relations avec l'espace global. Des sociologues l'ont constaté, la société s'inscrit de plus en plus dans des ancrages multiples, peut-être parce que de plus en plus nomade, mais plus sûrement parce qu'investie dans des espaces vécus de plus en plus nombreux (Rémy, 1999). En accueillant en son sein des éléments de cette société, l'association fait facilement la jonction entre les deux dimensions et, en cela, est d'autant plus encline à s'impliquer dans les nouveaux territoires ruraux, eux-mêmes ouverts sur des entités spatiales multiples.

Par ailleurs, le mouvement associatif, dans son ensemble, est censé assumer une mission globale, sociale ou civique. En cela aussi, il se présente comme possible conciliation de l'endogène et de l'exogène, par une action dont le but dépasse la seule animation et participe à mise en valeur globale d'un espace. Grâce à ce caractère, les associations se font des nœud de connexion entre local et global et revendiquent une place décisive dans l'élaboration de nouvelles initiatives pour les territoires.

- *Souplesse*. Mais les associations présentent un autre atout dans les campagnes d'aujourd'hui. Dans un contexte qui fait souvent de la débrouille et du bricolage, les bases de toute entreprise, faute de développement d'un véritable tissu économique ou de moyens financiers suffisants, ces organisations savent faire preuve d'une souplesse exemplaire. Cette dernière n'a d'ailleurs pas manqué d'attirer l'attention de gens soucieux de mettre en place de nouvelles activités, dont quelques néo-ruraux, fraîchement débarqués, en quête d'un site, si possible agréable et loin de toute concurrence, pour monter leur propre entreprise et bien sûr des responsables locaux désireux de trouver des solutions efficaces pour pallier les difficultés économiques de leur commune.

Plusieurs chercheurs ont déjà noté cette qualité. Pour certains, le caractère malléable de la structure associative est ainsi un des meilleurs atouts pour répondre aux nouveaux besoins en matière d'emploi. M. Bodiguel préfère parler d'un pouvoir d'ajustement plutôt que

d'élasticité (Agulhon, Bodiguel, 1981), tandis que d'autres n'hésitent pas à parler d'organes de substitution ou de *souape de sûreté* (Verrière et Martin, 1994). Quels que soient les termes, grâce à leur capacité d'adaptation, les associations savent bel et bien jouer sur l'économie locale, notamment dès lors qu'elles interviennent sur l'emploi. C. Fougerouse ne voit-il pas les comités des fêtes comme *de nouvelles stratégies micro- entrepreneuriales émergentes au village* (Fougerouse, 1996) ?

- *Capacité d'innovation*. Si pour certains, les associations sont parfois rigides dans leur réglementation juridique ou la définition de leurs objectifs, elles n'en sont pas moins ouvertes au changement. M. Bodiguel a, parmi les premiers, reconnu qu'un certain nombre d'entre elles *sont le résultat d'une ouverture sur la société globale et ses modèles, se faisant non seulement cadre d'absorption de ces nouveaux modèles, mais aussi résistance à la banalisation* (Agulhon, Bodiguel, 1981). Elles sont donc comme *un mouvement non pas nostalgique, mais porteur d'avenir* (Brette, 1995). Et si des chercheurs comme S. Passaris et G. Raffi n'ont rapproché que succinctement, bien que directement, innovation et associations en *évoquant le pouvoir d'innovation et d'expérimentations sociales de ces dernières* (Passaris et Raffi, 1984) ; d'autres s'y sont attardés plus longuement (Agulhon, Bodiguel, 1981). Selon eux, elles se présentent donc comme un intermédiaire entre la société (rurale ou non) et le nouveau monde rural. Elles font office à la fois de tampon et de guide, rôle inédit à ce jour. Or, ce rôle, les associations se le sont créé à leur mesure, en faisant preuve d'invention. Mais l'innovation ne se mesure pas seulement en termes sociaux. Elle peut avoir une portée globale, intéressant l'ensemble des composantes d'une entité quelconque (entreprise, secteur d'activité, ou entité villageoise ou locale, avec tout ce qu'elle compte de populations, de secteurs économiques, de cultures, d'orientations politiques...). Dans ce cas, les associations proposent non seulement une assistance d'ordre social pour se repérer face aux changements, mais elles initient elles-mêmes des changements en matière de production, de culture, de tourisme, d'environnement... Elles lancent de nouvelles animations de loisirs, de nouvelles activités dans les domaines économiques ou environnementaux, de nouveaux thèmes de réflexion en recherche et développement. C'est exactement ce que sous-entend C. Fougerouse, lorsqu'il les voit comme *de véritables organisateurs villageois, mais surtout comme d'excellents laboratoires (...)* *d'idées* (Fougerouse, 1996).

Au-delà, les associations sont innovantes dès lors qu'elles évoquent les notions de diagnostic et d'accueil. Il s'agit en fait de la capacité des associations à effectuer une véritable évaluation des forces et des faiblesses du pays, tant en matière sociale, qu'économique ou culturelle. Plus précisément, l'association est capable de *formuler les préoccupations locales* (Bachelard, 1993) et de *défricher des demandes sociales émergentes* (Nyssens, 1998). Cette notion de diagnostic, interchangeable avec celle de travail d'amont, est importante car elle fait des associations un outil d'approche d'un espace précis et s'avère indispensable à tout projet de développement local. Or, cette dernière notion est tout aussi importante que les premières, car non seulement elle renvoie au fondement même de ce qu'est une association, un groupe d'accueil par excellence, mais en outre, elle fait du secteur associatif un outil d'ouverture d'un espace vers l'extérieur.

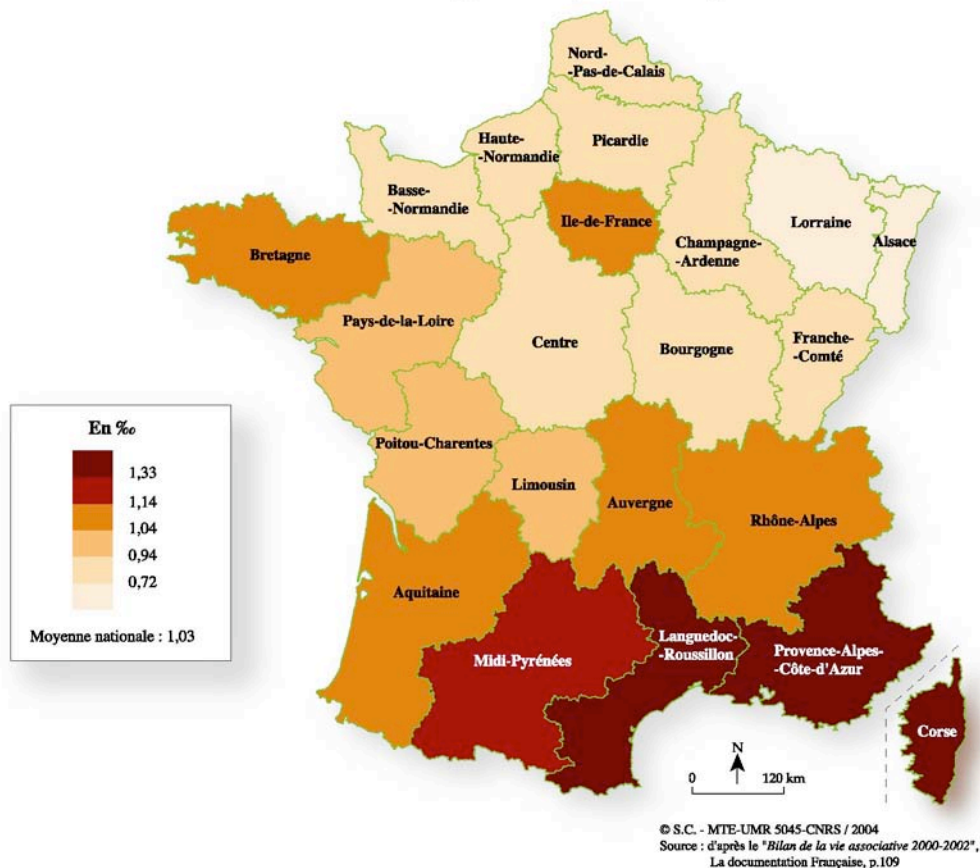
1.3. Des dynamiques régionales contrastées.

Nul doute que les associations ont trouvé leur place comme instrument de valorisation de projets. Leur succès en France et particulièrement dans les campagnes en pleins bouleversements permet de l'affirmer, même si aucun recensement global basé sur la différenciation urbain-rural ou, plus généralement, selon le type d'espace, n'a été fait à ce jour.

En réalité, l'observation de la répartition géographique de la dynamique associative² est intéressante à double titre. D'une part, elle indique une distribution inégale de la sphère associative au niveau national, du moins si l'on tient compte du taux de création pour 1000 habitants. D'autre part, elle révèle indirectement un poids comparable des associations dans les zones urbaines et dans les zones rurales, récusant ainsi l'idée reçue de la suprématie des villes en la matière.

Sans aucun doute, les disparités régionales sont marquées au niveau national. On constate notamment une prédominance nette des créations dans une large moitié sud du pays (carte 1, page suivante). Il est vrai que la région parisienne, traditionnellement la plus dynamique, se maintient et que le *Grand Ouest* s'affirme depuis peu, notamment à travers la Bretagne. Mais ce sont les trois régions méridionales Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées qui se démarquent le plus distinctement et affichent des taux de création supérieurs à la moyenne nationale.

Carte 1. Répartition du taux de création d'associations pour 1 000 habitants en 2000 dans les régions françaises métropolitaines.



² Disponible sous forme de tableaux et de cartes, dressées à partir des déclarations au Journal Officiel depuis 1975, dans l'ouvrage du C.N.V.A. 2003. p. 92 et suivantes.

Puisque l'indicateur retenu est un taux pour mille habitants, soit un indicateur destiné à *isoler le facteur démographique* en tant que tel, cette vitalité associative n'est pas directement corrélée au poids démographique régional. En revanche, on peut avancer l'idée qu'elle tient pour beaucoup aux multiples brassages de population dans ces régions. En d'autres termes, l'arrivée conséquente de nouveaux résidents, sur la côte urbanisée, mais aussi dans les campagnes, pourrait bien avoir eu, et avoir encore, un effet moteur sur les créations d'associations. La Provence, la Côte d'Azur et le Languedoc sont réputés pour leur attractivité et de nombreux migrants, en quête de soleil, s'installent dans le Midi. Souci d'intégration ou besoin de convivialité ? Toujours est-il que ces porteurs de nouveaux référents et de nouveaux projets investissent souvent les milieux associatifs locaux. C'est du moins ce qu'ont mis en avant des chercheurs comme M. Marié et J. Viard, dès la fin des années 70 (Marié, Viard, 1988, 2^{ème} éd.). La côte urbanisée comme l'arrière-pays rural connaîtraient ainsi des situations similaires, bien que différées dans le temps. En Midi-Pyrénées, l'héliotropisme jouant moins, l'explication peut paraître plus discutable. On observe pourtant, selon le dernier recensement de population, de nombreuses arrivées de populations dans les campagnes de cette région, qui elles aussi pourraient bien avoir un effet positif sur le tissu associatif local (INSEE, RGP 1999).

Tout ceci n'est que supposition, mais l'évolution des moyennes de création des associations entre 1995-1997 et 1998-2000 semble confirmer l'existence d'un lien entre les dynamiques démographiques et associatives. Tandis que, d'après l'INSEE, le Sud-Est connaît une évolution démographique beaucoup moins forte que les années précédentes (INSEE, RGP 1999), le nombre de créations d'association y a diminué significativement (CNVA, 2003), indiquant vraisemblablement que la vitalité associative a atteint là un seuil de saturation. Parallèlement, l'Ouest se démarque nettement par une augmentation de la moyenne de création alors même que ces zones, mais plus particulièrement la Bretagne, sont le cadre d'un intérêt nouveau et croissant de la part de populations néo-rurales anglaises et françaises... Pour les Sud midi-pyrénéen et languedocien, le constat est moins net dans la mesure où ils voient leur dynamisme démographique s'affirmer (INSEE, RGP 1999) et connaissent en revanche une diminution de la moyenne de création (CNVA, 2003). Pour autant, ils suivent en cela la tendance nationale et cette diminution demeure malgré tout moins marquée que dans le sud-est.

D'autres facteurs explicatifs de l'évolution du nombre de création d'association, tels que l'histoire associative de ces régions, pourraient être pris en compte, mais le facteur démographique a le mérite de poser la question du lien entre dynamisme associatif et mobilités géographiques et indirectement des liens entre dynamisme associatif et types d'espaces. Or, conformément à ce que laissait présager l'approche précédente, une analyse plus fine, au niveau départemental, révèle que les associations semblent s'épanouir aussi bien dans les espaces urbains que dans les espaces ruraux. Plus précisément, les départements à dominante rurale semblent pouvoir se prévaloir de taux de créations aussi forts, voire supérieurs à certains taux observés dans les départements à dominante urbaine (tableau 1). Ainsi, parmi les vingt départements aux taux de création les plus forts en 2000 et si l'on se réfère parallèlement au Zonage en Aires Urbaines (INSEE, 1990), douze, soit plus de la moitié, peuvent être considérés comme des zones territoriales à dominante rurale : la Lozère, la Corse, l'Ariège, les Pyrénées Orientales, les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes Alpes, l'Aude, le Lot, la Savoie, le Gers, le Tarn-et-Garonne et l'Aveyron. Une analyse plus précise serait précieuse, mais les informations font défaut à l'échelon spatial inférieur.

Malgré tout, les observations faites à partir des cartes disponibles semblent aller dans le sens des propos de M.-F. Epagneul et N. Mathieu. Selon elles, comme l'ensemble des associations, les associations rurales se sont multipliées et développées depuis les années 80 et sont aujourd'hui très nombreuses (Epagneul, Mathieu, 2000). Cela paraît d'autant plus vraisemblable qu'en tant qu'espace de faible densité, donc en tant qu'espace qui a des besoins

de sociabilité marqués, l'espace rural a pu s'affirmer comme un des lieux particulièrement favorables au développement de projets divers et innovants.

Tableau 1. Classement par ordre décroissant des créations d'associations pour 1 000 habitants par département

Départements	Taux pour 1 000 habitants (en 2000)	Départements	Taux pour 1 000 habitants (en 2000)
1. Paris	2,10	11. Aude	1,41
2. Hérault	1,91	12. Bouches-du-Rhône	1,41
3. Lozère*	1,81	13. Lot	1,37
4. Corse	1,71	14. Savoie	1,33
5. Ariège	1,71	15. Gers	1,33
6. Pyrénées-Orientales	1,65	16. Haute-Garonne	1,30
7. Alpes-de-Hte-Provence	1,63	17. Tarn-et-Garonne	1,30
8. Hautes-Alpes	1,54	18. Aveyron	1,27
9. Vaucluse	1,51	19. Ile-et-Vilaine	1,26
10. Gard	1,48	20. Alpes-Maritimes	1,26

* En rouge, départements ruraux
Source : E. Regourd, 2004, d'après C.N.V.A., 2003

2. Des projets territoriaux multiples pour des attentes socio-spatiales diversifiées

Et de fait, grâce à son hétérogénéité, le monde associatif est capable de porter des projets extrêmement variés. Et si un grand nombre de ces derniers ont une vocation territoriale en zone rurale, entendez qu'ils apparaissent souvent comme des supports du développement territorial (Regourd, 2004), ils prennent des formes particulièrement diverses. Une approche croisée de sphères associatives rurales aveyronnaise et provençale a permis de le mettre en lumière et, ce faisant, donnent un très bon aperçu des ruralités qui se dessinent. Pour distinguer les formes de cette participation, il faut avoir une vision d'ensemble très nette des associations et de leur territoire. Concrètement, un travail de terrain et des entretiens³ auprès de responsables associatifs ont permis d'identifier plusieurs modalités de participation associative dans les processus en cours. On en retiendra deux.

2.1. De la revitalisation locale...

Parfois justement décrites comme moteurs de territoires en mouvement (Favey, Pellerin, 1999), certaines associations ont un pouvoir réel dès lors qu'il s'agit de dynamiser, animer, valoriser, stimuler leur environnement local. Elles sont nombreuses à vouloir faire de leurs territoires d'attache des territoires vivants. Mais ce pouvoir n'est pas uniforme, ni même toujours aussi efficace. Il se décline en fait selon au moins trois champs : celui de la diversification des forces vives du territoire, celui du développement des activités économiques au plan local ou celui de l'innovation socio-culturelle et citoyenne. Trois modalités d'implication se distinguent donc selon que les associations se font instrument de la

³ Effectués dans le cadre d'un doctorat de géographie sur *le phénomène associatif dans la recomposition territoriale rurale*, soutenu le 02-10-2004 à Montpellier, sous la direction d'A. Berger et M.-C. Maurel.

revitalisation d'un territoire sur le plan démographique, économique ou social, politique et culturel.

Sur le plan démographique, les structures rurales ont souvent un rôle essentiel en matière de support à l'installation. On pense particulièrement à celles qui fournissent des services en milieu rural, tels que la garde d'enfants. Non seulement ces associations garantissent un accueil dans des communes qui ne sont pas toujours pourvues des services publics adéquats et participent ainsi à asseoir leur attractivité mais elles deviennent souvent un lieu de rencontres et de convivialité et c'est un argument de poids pour de jeunes parents néo-ruraux, qui n'ont pas encore tissé de véritables liens au plan local. Qu'elles servent à dépanner ponctuellement, qu'elles fassent office de points de rencontre ou qu'elles soient hissées au rang de véritables auxiliaires de la vie rurale, elles sont alors unanimement reconnues comme indispensables au développement territorial. Si ces structures et leurs partenaires savent s'entendre pour grandir ensemble, quitte à ce que les associations changent de statut pour renaître sous forme d'organisation publique ou privée, elles ont de bonnes chances de devenir des acteurs phare au plan local et feront figure de précurseur en termes de services. C'est que l'on a pu observer dans le village de Reillanne, en Luberon (04). Là, une crèche-halte-garderie associative a vu le jour en 1994, suite à la mobilisation de quelques parents. Aujourd'hui, la *Maisonnette*, « crèche parentale, non municipale » insiste la présidente, a trouvé son public et s'impose comme une structure locale à succès. Les responsables regrettent même qu'ils « ne puissent pas accueillir tout le monde, faute de personnel et par manque de place ». Sans aucun doute, ces associations à prestation sociale servent bien à faire de communes rurales des territoires vivants. Elles les animent réellement et leur insufflent un peu de jeunesse.

D'un point de vue économique, les associations rurales mobilisent parfois des salariés pour faire vivre leur projet ou même fonctionner. Elles créent ou induisent alors une activité et, ce faisant, agissent en matière d'emploi. Ce type de questions a été traitées de façon précise à travers l'angle économique et rural (Epagneul, Mathieu, 2000). Pourtant, un point demeure qui n'a pas souvent été étudié : c'est précisément lorsqu'il s'agit, pour une association, de faire de l'économie locale une économie pérenne les douze mois durant, c'est à dire de faire de l'endroit un territoire vivant et animé toute l'année. Cette idée se défend sur de nombreuses communes. En fait, loin d'être un cas isolé, elle illustre la volonté de groupes locaux de valoriser leur cadre de vie, tout en le défendant contre une sclérose éventuelle induite, par exemple, par un tourisme saisonnier ou une agriculture en difficulté. Il s'agit alors pour la structure de créer un débat autour de cette question puis, éventuellement de proposer un certain nombre de mesures à appliquer pour rééquilibrer, sinon l'économie locale, du moins, l'activité et son dynamisme au quotidien. Cette bataille est en partie celle d'une association du Sud-Aveyron, *Les Amis de la Couvertoirade* (12). Créée en 1968, dans la cité templière très touristique du même nom, elle marqua, dès sa naissance, selon son président, un tournant « dans la prise de conscience collective, individuelle, citoyenne et politique de l'intérêt d'une gestion collective du patrimoine local pour la vie présente et future de la commune ». L'association s'est en effet attachée à défendre ce patrimoine bâti, culturel et naturel pour le valoriser de façon concertée. Elle s'est également orientée vers une réflexion sur la « qualité de la vie ». Or, cela interpelle les adhérents sur la question « des moyens que l'on peut se donner vis à vis de la délicate question des apports saisonniers du tourisme ». Son président rappelle qu'à ces débuts, l'association avait fait pression sur la municipalité pour « résister au tourisme de masse, en évitant la prolifération des échoppes-souvenirs ». Mais l'action n'a pas véritablement abouti, faute d'appuis juridiques. Aujourd'hui, la question du caractère temporaire de l'animation locale reste d'actualité. La commune compte 153 habitants l'hiver (INSEE, RGP 1999) et accueille « plus de 100 000 visiteurs l'été ». Or, plutôt que de rejeter le tourisme en bloc, l'association tente de réfléchir à son devenir. Ayant abandonné l'idée d'imposer quoique ce soit, faute de moyens, elle s'attache désormais à valoriser la cité y compris hors-saison pour développer un tourisme mieux réparti sur l'année, organise des

séances publiques de concertation et, « grâce à une action de valorisation du village », est parvenue « à attirer des artisans permanents ». La question du maintien et du suivi de l'animation comme de l'économie locale peut donc préoccuper la population locale au point de mobiliser des associations sur la question. Qu'elles soient tournées vers la question du tourisme, de l'agriculture ou de l'éducation, ces dernières, défenseurs actifs du lieu, se font alors bien les garantes de la vitalité territoriale. Du moins, en sont-elles les principales forces de réflexion.

Sur le plan social, l'apport des associations se situe couramment au niveau de la vie quotidienne. On pourrait bien sûr évoquer les nombreuses associations d'aide à domicile, *ADMR*, qui participent à maintenir une vie localement, grâce notamment au maintien sur place et à l'accompagnement des personnes âgées. En réalité, c'est à un autre type d'initiatives que l'on souhaite s'intéresser, pour évoquer des actions développées par des associations moins spécialisées. De fait, certaines structures d'animation s'attachent à faciliter la vie des gens et à l'enrichir en développant la formation, l'accès à la culture, à la convivialité ou, tout simplement encore, en les incitant à rencontrer leurs élus. Ce sont donc des associations généralistes a priori, qui apparaissent plus précisément axées sur la vie d'une part et sur la localité d'autre part. L'association *La Cardabela*, sur le canton de Nant en Aveyron (12), s'inscrit ainsi dans cet esprit. Créée en 1987, sous l'égide de l'union « Peuple et Culture », la structure affiche clairement la volonté de « sauvegarder un tissu associatif et rural vivant ». Cet objectif passe par le développement de projets qui « puissent répondre aux attentes et aux besoins réels des habitants ». On s'éloigne alors un peu, selon son président, de « l'intellectualisme des débuts », insufflé par le réseau national, pour s'intéresser davantage à « la vie de proximité ». Concrètement, l'association a récemment mis sur pied un atelier d'initiation et de sensibilisation à l'informatique. Plébiscité par les habitants, alors que ce type d'outil tend à devenir incontournable dans un monde acquis aux nouvelles technologies, il est désormais accessible à tous. Parallèlement, l'association monte un projet de ciné-club. Or, les adhérents sont, semble-t-il, prêts à s'impliquer pour faire vivre ce projet culturel. Les associations ont donc fort à faire en matière d'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Certaines s'y emploient, avec enthousiasme et créativité. Le caractère original et innovant de leurs actions est d'ailleurs souvent leur seule arme pour valoriser leur projet.

Ces trois exemples donnent un aperçu de ce que des organisations associatives sont capables de faire et dans quelles limites, pour garantir un minimum de vitalité à leur territoire. Loin de n'être que des cas particuliers, ils sont très représentatifs de ce qui se projette dans les campagnes. Plusieurs zones visitées ont montré en effet qu'elles disposaient d'au moins une de ces structures. Cependant, en général d'autres formes d'implication apparaissent simultanément. Partout des associations assument, en effet, des fonctions plus larges, selon d'autres modalités d'implication.

2.2. ...au projet global pour la ruralité, reflet de nouvelles attentes pour les territoires ruraux d'aujourd'hui et de demain.

Si les associations sont susceptibles de porter des projets relatifs à la vie locale, elles savent aussi dépasser le cadre de la proximité et développer un projet plus global vis à vis de la ruralité. A travers les Universités rurales qu'elles savent initier, à travers les colloques, séminaires et conférences qu'elles savent organiser..., elles apparaissent, en effet, sans aucun doute comme des moteurs essentiels de la réflexion sur l'évolution du monde rural français. En ce sens, on partage donc le point de vue de F. Sanselme pour qui *il existe aussi, du côté des acteurs sociaux ordinaires, une théorie structurée et rationnelle de la ruralité qui tente de comprendre et d'ordonner le monde*. Tout comme lui prend en compte les Maisons Familiales

Rurales, on considère les associations comme *parties prenantes intégrantes d'une coproduction conceptuelle de la « ruralité »* (Sanselme, 2001).

Pourtant, si les associations participent à des débats réguliers, inscrits dans le cadre d'une réflexion collective programmée, elles participent aussi de façon moins formelle et parfois désordonnée, à construire la ou les nouvelle(s) ruralité(s). Leur implication s'inscrit alors tout autant dans l'approche théorique concertée, que dans la réflexion et la conceptualisation ponctuelles, corrélatives à l'action. En réalité, leur participation à la définition des territoires ruraux contemporains est perceptible à travers une approche trans-associative. Ainsi, interroger la sphère associative dans une perspective large, c'est-à-dire appréhendée comme « acteur collectif », permet d'établir des ponts entre les différents discours. Ces passerelles sont révélatrices du potentiel des associations. A travers elles, le phénomène associatif apparaît bien comme un espace de débats aux frontières perméables, au sein duquel se projettent et se cristallisent des attentes multiples et polymorphes quant à la définition de la « ruralité ». Concrètement, trois types d'implication se font jour, dès lors qu'on interroge les responsables associatifs.

- Un projet pour une revendication large

Certaines des voix qui s'élèvent, issues d'associations de tout type, revendiquent en effet une participation globale à l'élaboration de la ruralité d'aujourd'hui et de demain. Evoquée sans détour dans la formulation de l'objet social des associations, la « ruralité » apparaît alors tantôt comme un atout à mettre en avant dans un souci de développement et une préoccupation de fond dans le questionnement toujours plus poussé de son devenir, tantôt comme un objet à défendre contre vents et marées et un caractère propre garant d'une identité forte, tantôt enfin comme un faire-valoir, vecteur d'une reconnaissance élargie. On pense notamment à l'*Association PARM* du canton de Saint-Amans-des-Côts, en Aveyron (12). Selon son président, cette structure née en 1987, grâce à la préexistence d'une équipe de pilotage d'un Programme Pour la Revitalisation du Monde Rural, impulsé par la Mutualité Sociale Agricole du département et dont les maires locaux ont repris l'initiative, a pour but explicite « de contribuer à la restauration du tissu social et au développement d'un environnement accueillant, en s'appuyant sur une démarche de promotion des personnes et de participation des usages » et « d'axer le développement social autour de trois axes : faire connaître le canton et valoriser les ressources locales, enrichir la vie associative, améliorer l'habitat et les services ». Le projet est donc bien global et défini autour de la question du devenir rural. Depuis, l'association mise en sommeil en 1998 a « passé le relais à d'autres associations du canton », comme l'*Office de Tourisme* actuellement tourné vers « la restauration du tissu rural » et « le développement social ».

Sans aucun doute, cette association et celles qui lui ressemblent sont bien un cadre d'action et de réflexion sur la ruralité. Elles en font la sève du développement local et l'appréhendent comme une préoccupation de base. Mais la ruralité peut être globalement revendiquée dans un tout autre but, pour redonner au monde des campagnes une visibilité et, par extension, une identité jusque-là souvent occultées par la prédominance des villes. Dans ce cas, les associations servent de laboratoire à l'élaboration d'une ruralité sur mesure, peut-être artificielle, peut-être inspirée d'un modèle séculaire ou peut-être parfois construite à la croisée de représentations diverses. Dans tous les cas, il s'agit bien d'une *ruralité qui constitue une pratique évolutive à identifier et interpréter et non une donnée naturelle, circonscrite a priori – tout espace pouvant être l'objet de formes variées d'appropriation symbolique ou matérielle* (Sensébé, 2002). Une association cristallise parfaitement cet enjeu et cette mobilisation. Il s'agit de l'*association TLP (Télévision Locale de Pays)*, basée à Céreste en Luberon (04). Selon son président, l'instauration d'un « réseau de télévision local » permet de « créer un outil d'information de proximité » et donne l'occasion à « une zone très rurale » de « créer elle-même son support d'information, avec les technologies les plus avancées ». Dans le même

temps, elle conforte très probablement l'identité locale. Du moins, la réflexion de la géographe S. Clairet le laisse penser dans la mesure où, selon elle, *il apparaît nettement que la télévision régionale (...) participe d'un processus de réappropriation de l'espace régional* (Clairet, 2000). Par l'un des médias les plus répandus actuellement, il s'agit donc de donner à voir la ruralité telle qu'elle est et telle qu'elle se fait désormais.

- un projet autour d' une réflexion plus centrée

Au-delà de ces approches assez vastes, d'autres associations, d'horizons aussi variés, mettent en avant des préoccupations plus restreintes a priori, mais qui sont autant de thèmes transversaux susceptibles d'illustrer ce qu'est la ruralité d'aujourd'hui. Abordant des thèmes tels que l'aménagement du territoire ou la démocratie locale, voire « participative », elles soulèvent nombre de questions quant aux processus en cours dans les campagnes.

Un entretien mené en Provence peut éclairer sur la place des associations en ce sens. Il a permis d'aborder le jeu de ces structures dans les discussions préparatoires à la mise en place de territoires de projet, y compris en dehors des cadres officiels. Concerné par le « Pays de Haute Provence »⁴, l'association *Patrimoine de Vachères* (04) s'est ainsi engagée, selon son président, à « provoquer le débat » et « ouvrir la discussion » localement, au cours de simples « réunions publiques à la salle polyvalente ». Au-delà d'une mobilisation unique pour préserver le patrimoine rural, l'association participe donc à un débat plus large, concernant le devenir institutionnel de son cadre de vie. Selon son responsable, la place de « structures citoyennes volontaires », telles que les associations est « primordiale » dans un débat qui touche « en premier lieu des politiques obsédés par l'implantation d'usines, de routes, d'infrastructures de tourisme, etc., mais qui ne s'intéressent pas aux ruraux et à leurs initiatives ». A ses yeux, les associations sont là pour « rééquilibrer le débat, quel que soit leurs orientations ». Et c'est pour cette raison, que *Patrimoine de Vachère* organise ces rencontres. L'intercommunalité ou la constitution de tout autre territoire de projet est l'un des thèmes retenus car, selon lui, « il y a un travail énorme à faire en matière d'information auprès des gens, qu'ils soient villageois ou élus, concernant ce type de projet ». En tant que président impliqué et consciencieux, il explique que l'association « se charge alors du travail d'épluchage et de compréhension » pour le « retransmettre » ensuite auprès des gens qui le souhaitent.

Ces initiatives ne sont pas systématiques et toutes les associations ne s'engagent pas ainsi. Pourtant, cet exemple en dit long quant au potentiel associatif en matière de réflexion sur des thèmes aussi complexe que l'intercommunalité ou la constitution des Pays et la place qu'il faut accorder aux ruraux et à la ruralité dans leur définition. En réalité, ces questions rejoignent celle de la démocratie locale, car si les associations se positionnent ainsi, c'est que leurs adhérents souhaitent s'exprimer sur la gestion, l'organisation et la valorisation de leur cadre de vie. Et même si ces débats sont parfois informels, générés dans le feu de l'action, qu'importe ! En tant que structure collective, leurs membres, leurs adhérents... se chargeront d'essaimer les idées, les échanges et les propositions, quitte à les reprendre ensuite sous forme de débats plus cadrés, cette fois.

- le projet d' une convergence au-delà du rural

D'une certaine façon, quelques structures 1901 se font partisans d'une convergence territoriale au-delà du rural. Dans ce cas, leur rôle dans la réflexion est d'apporter un discours nouveau, ni ruraliste, ni ruralisant. Ce n'est pas qu'elles dénie la ruralité ou même l'urbanité, car ces dernières restent des marqueurs forts, inhérents aux représentations et aux vécus de chaque individu. Simplement, elles en font deux versants d'un même monde étroitement imbriqué, si fusionnel qu'elles se disent « a-spatiales ». Elles sont ainsi parmi les architectes de

⁴ Pays institutionnel, issu de la LOADT de 1995, dont le périmètre fut adopté en 2003, incluant le canton de Reillanne.

ce qui se pose désormais, aux côtés de l'urbain et du rural, comme une « indifférenciation » territoriale, non pas physique ni même ressentie, mais sous-jacente derrière des modes de vie.

Parmi les associations qui œuvrent en faveur d'une convergence urbain/rural de façon naturelle, presque instinctive, se trouvent, aussi paradoxalement que cela puisse paraître, les *ADMR, Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural*. Alors même que ces associations de service affichent fièrement, dans leur nom, une appartenance rurale, plusieurs de leurs présidentes ont admis que leur réseau intervenait désormais fréquemment en périurbain, voire en ville. On a d'ailleurs eu l'occasion de le vérifier sur place, à Rodez (12) comme à Digne (04). Dans ce cas, l'offre demeure la même, quel que soit l'environnement. Il est vrai que ces centres urbains restent modestes, puisqu'ils n'excèdent pas 30 000 habitants. Ils constituent pourtant les unités urbaines les plus importantes au plan départemental. Dès lors, les associations se font les outils spontanés de prolongement et de rapprochement de territoires aux mêmes besoins. Il est bien évident que leurs choix en termes de desserte obéissent à la nécessité de répondre à une demande. De nombreux usagers localisés à la campagne habitent désormais aussi en ville, au moins une partie de l'année. Mais, ce faisant, elles étirent l'objectif initialement fixé de mailler l'espace le plus exhaustivement possible. Concrètement, elles se font confluent entre villes et campagnes, qui se rejoignent en termes de demandes et de services.

Parmi les associations intimement attachées à ce rôle d'« indifférenciateur », figurent aussi des associations qui sont, au fond, d'impulsion urbaine, *Ecole de Musique, Associations d'Histoire et d'Archéologie...* Ces dernières se défendent de vouloir « uniformiser » l'offre. Simplement, elles sont attachées à leur caractère « a-spatial ». La présidente de l'*Ecole de Musique* de Reillanne, en Luberon (04), l'a parfaitement exprimé. Pour elle, il s'agit de faire en sorte que « tout territoire », des centre-villes aux campagnes isolées, en passant par les quartiers de faubourg ou de banlieues, « profitent du droit d'accès universel au savoir et à la culture ». A ses yeux, « la dimension rurale importe peu », comme la dimension urbaine du reste. Ce qui importe, c'est de diffuser « un enseignement de qualité », si possible « calqué sur le modèle national », de façon, selon elle, « à ce que les élèves qui le souhaiteraient par la suite puissent suivre le cursus classique des filières professionnelles, où qu'ils se trouvent ». Souhait d'excellence ? Toujours est-il qu'elle se démène au plan local pour attirer le plus de jeunes possibles, de Reillanne et des environs, pour leur fournir des enseignants de qualité, venant parfois de loin (de Manosque ou d'Apt) et pour leur proposer des sorties musicales, « pour un concert à Avignon », ou « pour le festival Jazz en Luberon ». Ce faisant, elle œuvre individuellement et consciemment à la convergence culturelle.

Des associations liées aux services et à la culture travaillent donc plus ou moins volontairement à faire se rejoindre des attentes rurales et urbaines. Mais gardons-nous d'établir des distinctions sectorielles. Il s'agit bien d'associations saisies dans leur individualité, non dans leur appartenance à un domaine d'activité. D'autres associations culturelles ont montré leur attachement au caractère rural.

3. Du projet territorial à la mise en acte : quelle réalité ?

Entre le moment où les associations formulent le projet qu'elles souhaitent valoriser et la mise en acte de ce projet, il existe parfois un décalage tel qu'il laisse à penser que le projet ne sera jamais monté. Plus souvent qu'elles ne le croient, les structures se heurtent en effet à des obstacles bien réels, qui, s'ils ne sont pas toujours infranchissables, sont aussi divers que variés. Parmi ceux-là, certains tiennent à l'insertion des associations dans les réseaux

d'acteurs ; d'autres tiennent à la fois au propre jeu des structures et à la place qu'on veut bien leur octroyer, notamment sur la scène publique...

3.1. Les réseaux d'acteurs, un outil à double tranchant

L'insertion dans un jeu d'acteurs est un levier pour accéder à l'action en général et à l'action territoriale en particulier. Et si elle n'est pas nécessaire en soi, elle permet d'acquérir un certain nombre de soutiens, bienvenus dès lors qu'on incarne une structure isolée, porteuse de projet. Ainsi, pour développer un plan d'action et entrer dans le jeu territorial, les associations recherchent, autant que faire se peut, des circuits d'insertion.

- Les circuits d'insertion

Que ces derniers concernent de simples individus, des entreprises ou d'autres associations, qu'ils concernent plus spécifiquement des personnalités, des entreprises en vue ou des macro-structures ou, plus audacieusement, des acteurs coordinateurs tels que le syndicat de gestion d'un Parc Naturel Régional, le conseil de développement d'un Pays –au sens de la LOADT de 1995- ou des acteurs décisionnaires tels que des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat ou même des représentants de l'Union Européenne, ces circuits peuvent prendre plusieurs formes.

Ils peuvent apparaître comme des partenariats classiques, réunissant deux ou plusieurs partis autour d'un seul et même projet. Le terme de « partenariats classiques » recoupe alors les modalités les plus courantes et donc les plus fréquentes de rapprochement entre les structures 1901 et les autres acteurs. Il s'agit précisément de rapprochements formels, souvent contractuels, dans le cadre de subventions ou d'appuis logistiques, soit, de rapprochements sous forme de soutien consenti. Dans ce cas, l'association tire ses billes du jeu d'un point de vue matériel, mais dans la mesure où l'implication d'un tiers se fait généralement en mariant son nom au projet, ce dernier gagne aussi en visibilité... En somme, dans un tel cadre, l'interrelation correspond à des missions d'encadrement et de développement impliquant un partenariat entre structures ou renvoie à des besoins réciproques de promotion et de reconnaissance. C'est un type de rapprochements que pratique largement l'association culturelle provençale *Témoignage Contemporain* de Reillanne (04). Autour d'un seul projet «Reillanne en sculptures », inscrit dans le cadre d'une animation culturelle départementale, « l'Art de mai », l'association a su établir des partenariats financiers et logistiques durables, avec des acteurs tels que l'ADAC –Association Départementale d'Animation Culturelle-, mais également des acteurs comme le Parc Naturel Régional du Luberon, la municipalité de Reillanne, le Conseil Général du département des Alpes-de-Haute-Provence, les Conseils Régionaux PACA et Languedoc Roussillon et la Direction des Affaires Culturelles des Préfectures des mêmes régions, tous partenaires financiers, mais à des échelles variées.

Les rapprochements peuvent prendre un tour moins formel et se présenter comme un simple échange de bons procédés. Dans ce cas, l'association recherche un appui en même temps qu'elle en garantit un et il en va de même de l'acteur qu'elle côtoie. Il n'y a alors ni contrat, ni supports financiers, simplement un soutien réciproque qui passe par l'échange d'idées ou la mise en commun de réseaux d'intégration. C'est ce que l'on observe dans le cas des *A.D.M.R. (Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural)* de Reillanne et de Céreste (04). Particulièrement reconnues au plan local, car garantissant des services à la population, ces structures, issues de la même organisation verticale, ont tissé des liens informels mais étroits avec l'ensemble de la branche médico-sociale locale et le secteur d'accueil du pays. Ainsi, tout en bénéficiant par ailleurs de partenariats classiques avec des acteurs tels que les municipalités ou les Conseils Général et Régional (ces derniers par le biais de la Fédération), elles profitent d'un réseau d'échange avec d'autres acteurs plus modestes évoluant sur place. Il s'agit par

exemple des médecins et infirmières du canton. Sans prendre la place de ces derniers, les associations leur servent fréquemment de relais de surveillance, tandis qu'eux demeurent leurs principales personnes ressources en cas d'alerte auprès d'une personne âgée en difficulté. Quelle que soit la situation, les deux partis sont donc amenés à échanger dans le cadre informel des relations de proximité et de superposition d'un champ d'action, tout en participant collectivement à l'amélioration de la structuration territoriale.

Les circuits d'insertion peuvent enfin correspondre à un autre cadre, plus récemment développé, parfois informel et parfois formel. Il s'agit de ce que l'on peut appeler, en troisième lieu, les réseaux de mobilisation citoyenne. Dans ce cas, les associations sont en quête d'outils d'intégration de circuits de réflexion et d'action, en même temps que d'autres acteurs venus de sphères différentes. Tous convergent alors, soit vers des lieux ponctuellement investis, cadres informels de rencontres citoyennes, soit vers des structures officielles, supports formels de débats organisés. Le cas de l'association patrimoniale *Patrimoine de Vachères* (04) illustre bien le choix d'intégration de tels circuits. Elle le fait d'autant mieux qu'elle a, au fil du temps, expérimenté le cadre informel comme le cadre formel. Elle a eu l'occasion d'organiser des réunions publiques dans la salle polyvalente du village. Cette occasion lui a permis de nouer des contacts divers avec de simples citoyens, des personnalités et entreprises en vue ou encore la municipalité. Mais, indirectement, elle l'a aussi mise en relation avec de futurs acteurs coordinateurs, puisque certaines des personnalités et responsables présents allaient intégrer quelques deux ans plus tard le Conseil de Développement du Pays de Haute Provence. D'ailleurs aujourd'hui, elle fait partie de ce Conseil et se trouve donc reliée à des acteurs territoriaux aussi divers que nombreux.

Mais si les associations savent utiliser plusieurs types de circuits d'insertion pour s'impliquer dans le jeu des acteurs territoriaux, ce n'est pas toujours sans heurts. Certains de ces contacts s'avèrent en effet conflictuels.

- Des lignes de tension

Les associations sont un cadre privilégié d'émergence de conflits. On veut bien sûr parler de conflits d'usages entre des groupes distincts. Mais il existe d'autres types de clivages, opposant les associations aux acteurs territoriaux. Qu'il s'agisse de raisons politiques, voire politiciennes, d'empiètement sur les domaines respectifs ou de divergences d'opinion, des lignes de tensions se matérialisent parfois. Il est primordial de les percevoir dans la mesure où leur développement peut provoquer le blocage d'un projet commun, en empêchant la convergence des forces en présence.

La confrontation peut prendre la forme de rapports de force classiques, tels que les différents qui peuvent opposer une association aux acteurs locaux les plus proches d'elles. Il n'est pas rare, en effet, de voir s'opposer ouvertement une mairie et une association. Dans ce cas, ce sont deux types d'acteurs locaux à dimension publique qui se font face, et tandis que l'un tente d'instrumentaliser l'autre, le deuxième tente, soit, de se défendre, soit, plus ambitieusement, de se hisser en contre-pouvoir. En somme, tout est une question de pouvoir et de représentation de l'autorité. A Reillanne, en Provence, les tensions de ce type sont mineures, semble-t-il. Les maires ont-ils su susciter un assentiment général ? Rien n'est moins sûr mais les municipalités étant bien souvent les premières sources de subventions, les petites structures hésitent avant de fronder. Pourtant, durant les entretiens, certaines associations ont dénoncé ce qu'elles considèrent comme des « manœuvres politiciennes », parfois ouvertement, parfois à demi-mot. La plupart d'entre elles font alors partie des associations dites « de services ». *L'Ecole de Musique* est l'une d'elles. L'une de ses responsables n'a pas hésité à s'insurger contre le positionnement de certaines mairies du canton. Si celle de Reillanne lui apporte un soutien financier « conséquent » selon ses mots, il n'en va pas forcément de même des autres. Au final, certaines municipalités feraient impunément profiter leurs administrés des prestations

offertes, mais ne joueraient pas le jeu. Cette question du double jeu des municipalités, qui n'est pas sans lien avec celle du statut associatif, ne touchent pas que *l'Ecole de Musique*. Elle est également valable pour *l'Office de Tourisme*. Pour l'une comme pour l'autre, la mairie de Reillanne « s'engage sans s'engager », d'un point de vue financier, auprès de structures qu'elle reconnaît pourtant comme « indispensables à la commune ». Comme pour se dédouaner, elle leur « souffle ensuite des idées » pour les maintenir. De fil en aiguille, naît donc progressivement, chez les responsables d'association, le sentiment d'être utilisé en même temps que d'être paralysé. De là, émergent les premiers rapports de force entre des acteurs qui devraient pourtant s'allier pour mener à bien des projets territoriaux.

Il est d'autres situations qui opposent cette fois des associations à des acteurs de la sphère économique ou pour des raisons économiques. Dans ce cas, les différents ne soulèvent plus directement des enjeux de pouvoir, mais relèvent davantage de la concurrence ou de l'empiètement sur les domaines respectifs. Là encore, des associations ont accepté d'en dire quelques mots. Il s'agit notamment de la *Crèche Halte Garderie* de Reillanne (04). Dans ce cas, le différent oppose l'association à l'école maternelle du village, en termes de « clientèle » potentielle. De fait, selon sa présidente, les deux structures « se font un peu d'ombre », dans la mesure où l'école « accepte de recevoir les enfants à partir de 2 ans », c'est à dire « à un âge où ils pourraient encore fréquenter la crèche ». Il semble exister une entente entre les deux, puisque dans certains cas, les animateurs de la crèche se chargent de conduire et de récupérer les enfants à l'école, en accord avec cette dernière. Pourtant, alors que l'association connaît des difficultés financières certaines, les rapports se tendent et tournent à la « concurrence ouverte ». Et même si les deux structures ne relèvent pas de ce domaine, l'opposition relève de l'économique... La question soulève le risque d'empiètement du domaine des uns sur celui les autres... Fantasma ou réalité, les acteurs s'écartèlent, au lieu d'être dans la concertation et la complémentarité sur un même territoire.

Enfin, un autre type de conflit surgit invariablement, celui des personnes. Bien des tensions nées entre une association et un autre type d'acteur relèvent en réalité de ce genre de situation. Toute la difficulté est de parvenir à les appréhender. Généralement, elles reposent sur des différences de perceptions et de vécus du territoire et opposent alors des acteurs d'origines socio-spatiales et de milieux différents. Reillanne en présente un bon exemple. Ce dernier oppose des personnalités de l'association culturelle *Témoignage Contemporain* et des résidents, « ne partageant pas leur goût pour l'art contemporain ». Bien que l'entretien mené auprès de son président n'ait pas tout explicité, il est clair que des différents opposent une partie des villageois aux autres, pour des motifs autres qu'artistiques. Ils ont été évoqués du bout des lèvres, mentionnés sans être détaillés. Mais diverses discussions menées dans le village auprès de personnes extérieures à l'association ont montré qu'une partie des habitants du village se sentait effectivement « loin des préoccupations » du groupe d'artistes et d'intellectuels menant l'association. En réalité, l'agitation que ces derniers suscitent une fois l'an leur paraît « bien dérisoire » à côté des difficultés économiques que certains peuvent connaître. Bien malgré elle, l'association réveille quelques tensions sociales et culturelles, qui pourraient bien avoir un impact réel sur la construction territoriale en cours. Ce n'est probablement pas sans lien avec les questions d'appartenance et d'identité, piliers forts d'un territoire équilibré. Les membres de l'association sont pour beaucoup des nouveaux résidents aisés, installés depuis quelques années. Et, c'est aussi à travers l'implication active dans ce projet culturel qu'ils ont forgé leur appartenance au lieu. Mais en se mobilisant ainsi, ils ont parfois oublié de faire le lien avec l'ensemble des autres résidents et de les impliquer à leur tour. Restés passifs, ces derniers ne se sentent pas concernés, mais dépossédés d'une partie de leur territoire. A terme, ils risquent de s'opposer plus frontalement encore, et ce sur des sujets plus larges comme le développement local. Dans le même temps, les deux groupes ne portent pas les mêmes idéaux concernant l'identité territoriale. Et tandis que les derniers arrivés voudraient lui attacher une dimension « paysagère et artistique » forte, les autres revendiquent avant tout la dimension « du travail et de

la solidarité ». Là-encore, des représentations, donc des attentes en terme de valorisation territoriale, s'affrontent.

La négociation autour d'un projet peut donc se gripper et les forces en présence se disperser, réduisant les chances d'une concertation collective entre les acteurs territoriaux. Dans ce cas, certaines associations se retrouvent isolées et reculent parfois volontairement : elles se tiennent à distance de projets locaux, au moins partiellement ou ponctuellement, par manque de recul, prudence ou même méfiance. Dans tous les cas, elles se mettent en retrait d'au moins une partie du jeu territorial local et réduisent d'une certaine façon la possibilité de mener à bien leur propre projet.

3.2. Mener un projet à terme, une difficulté potentielle

Au-delà des obstacles ou freins rencontrés lors de leur insertion dans un jeu d'acteurs, les associations peuvent être à l'origine de l'échec du développement de leur projet, soit qu'elles se dispersent en chemin, soit qu'on leur mette des bâtons dans les roues.

- Les possibles dédoublements du jeu territorial d'une association

L'action d'une association peut avoir des effets ambivalents pour le territoire. Ses activités peuvent conforter les dynamiques territoriales locales en même temps qu'elles peuvent les freiner, voire les geler ou les annihiler. Certaines associations que l'on a croisées ont en effet une position équivoque vis à vis de l'évolution locale, ce qui empêche de les considérer tout à fait comme des adjuvants de la construction territoriale. Nous pensons notamment aux nombreuses associations de « défense » qui se créent en Aveyron, en Provence ou partout en France. *L'Association de Défense des Villages du Moyen Var*, basée à Entrevaux, en Provence, paraît constituer, par exemple, un outil intéressant de protection d'une vallée et de réflexion quant à son devenir environnemental et économique... Mais dans le même temps, par ses prises de positions tranchées et les conflits interpersonnels qu'elle a parfois envenimés, elle s'est avérée être un obstacle à la mise en place d'un débat serein et équilibré au plan local. De la même façon, *l'Association de Défense du Jabron*, basée à Saint-Vincent-du-Jabron (04) s'est avérée être un outil efficace de préservation d'un torrent menacé par les travaux d'un particulier. Elle a gagné le procès intenté en justice et obtenu la remise en état du cours d'eau dans son état initial. Dans le même temps, elle cristallise, elle aussi, un certain nombre de conflits qui participe à diviser les acteurs locaux et à bloquer toute discussion. Très différemment encore, *l'Association de Défense du Village de Montjustin*, opposant, sur le canton de Reillanne (04), des résidents d'origine marseillaise à des Britanniques, connaît le même sort pour un tout autre motif, non plus environnemental mais foncier, lié à la propriété...

Parallèlement, des associations de services peuvent se révéler à la fois constructives et pernicieuses pour leur territoire. C'est le cas d'associations comme *Relaisoleil Vacances Evasion*, macrostructure sud-aveyronnaise, censée développer le potentiel touristique local, mais suscitant par ailleurs une concurrence économique sévère sur la zone et dénoncée par les autres acteurs territoriaux, notamment prestataires de services dans le domaine touristique.

Enfin, il existe d'autres types d'associations au caractère ambivalent, comme les associations culturelles, sportives ou liées aux loisirs, indispensables à l'animation des communes mais susceptibles de renforcer les clivages socio-culturels ou intergénérationnels. C'est le cas de l'association de loisirs *Atout-Jeune*, de la Salvétat-Peyralès (12). Il est vrai que la structure permet aux jeunes de se faire connaître et de s'impliquer localement. Dans le même temps, elle leur donne une visibilité et des moyens qui, selon son président, alimentent des jalousies et fournissent un motif de désaccord supplémentaire au plan local, notamment entre les jeunes adultes impliqués dans la structure et d'autres administrés, désireux de s'imposer sur

la scène municipale et soucieux de leurs prérogatives, en partie menacées par la montée de jeunes responsabilisés...

De nombreuses associations, tous types confondus, présentent donc un double profil vis à vis du territoire, à la fois positif et négatif, qui stérilise ou dé-crédibilise leur propre mobilisation.

- L'enchevêtrement des jeux associatifs

Par ailleurs, l'interpénétration ou du moins, la juxtaposition d'un grand nombre d'actions associatives sur un même territoire peut parfois aller à l'encontre de son développement. Plus précisément, la superposition de certaines activités dans une zone peut créer des conflits et bloquer ainsi les dynamiques territoriales, au moins momentanément. De plus, l'éparpillement et la dispersion des forces vives que cela peut susciter dans le cas où ces associations ne se concerteraient pas peut s'avérer dramatique, en les enfermant dans un quant à soi. Cette situation est particulièrement visible à Reillanne (04), dans la mesure où de nombreuses associations issues des mêmes domaines d'intervention coexistent. Le cas le plus évocateur est certainement celui du secteur culture-patrimoine-environnement. Juxtaposant de nombreuses associations aux statures différentes, qu'elles soient petites comme *Alauza* (Sainte-Croix-à-Lauze), moyenne comme *Patrimoine de Vachère* (Vachères) ou importantes comme *Alpes de Lumière* (Mane), le tissu associatif s'est parfois trouvé empêtré dans des rivalités sans issues. Il est évident que les structures locales n'ont pas toujours été alliées, qu'elles se sont parfois déchirées, s'enfermant, pour un temps, dans leurs préoccupations respectives. Cela a retardé le développement de quelques chantiers. Mais, le secteur sud-aveyronnais de Nant présente un autre exemple intéressant puisque des associations de secteurs divers, cette fois, y ont engagé des batailles en règle. Nous pensons à des associations à vocation touristique telles que *Relaisoleil Vacances Evasion* ou *Roc et Canyon*, soutenant une fréquentation de masse et des associations développant une action environnementale antinomique de la précédente, comme l'*Association des Riverains et Pêcheurs de Nant / Saint-Jean-du-Bruel / Sauclières*, ou les *Ateliers du Tayrac*, structures ouvertement porteuses de valeurs écologistes.

- Un manque de lisibilité et de liberté de mouvement

Enfin, certaines structures souffrent parfois d'un manque de lisibilité de leur action, ou d'un manque de liberté qui les empêche d'agir comme elles l'entendent. Parler d'un manque de lisibilité ne signifie pas forcément que les associations en question voilent une partie de leurs activités ou cachent un objectif inavoué. Simplement, leurs actions sont quelques fois si diverses et si hétéroclites qu'elles perdent en cohérence et en intelligibilité. Elles deviennent des sortes d'associations à tout faire, simples instruments d'action de leurs responsables autocrates. C'est notamment l'image que nous laisse l'association culturelle sud-aveyronnaise des *Ateliers du Tayrac* (12). Bien que particulièrement axée sur l'environnement et le patrimoine, elle développe parallèlement un certain nombre d'actions liées à la culture à travers l'édition, l'organisation de manifestations musicales, etc. Cela multiplie les centres d'intérêts et concourt à la fois à augmenter la visibilité de l'association et à en réduire son impact, du fait même de sa dispersion...

Le manque de liberté de mouvement tient souvent, quant à lui, à l'instrumentalisation des associations par les divers responsables locaux (élus, notables, puissants, etc.), mais pas seulement. La limitation de la marge de manœuvre associative tient parfois aussi à la lourdeur et aux propres lacunes de la machine administrative locale. Prenons l'exemple de la mise en place des Pays institutionnels. Il est vrai que les associations ont leur place dans le projet et intègrent, sur le papier comme sur le terrain, le Conseil de Développement. Pourtant, la question se pose de savoir si leur intégration et surtout leur participation vont demeurer effectives au fur et à mesure de l'avancement du projet et si elles vont rester des interlocuteurs de poids au même titre que les élus et les entreprises locales... Au stade actuel de l'avancement

des Pays de Haute Provence (zone de Reillanne, en Luberon), Pays Sisteronnais-Buëch (zone de Noyers-sur-Jabron, dans le Sisteronnais) et Pays des Trois V (Verdon- Var –Vaire, zone d'Entrevaux, dans la vallée du Var), les associations restent mobilisées, mais cela va-t-il durer ? Jusqu'à quel point leurs avis et leurs positionnements seront-ils respectés ? G. Billard, auteur d'une communication sur la place des associations dans le développement local, s'est particulièrement intéressé à la démarche de Pays. Dans la mesure où son travail s'appuie sur un exemple localisé (en Haute Normandie), il n'est peut-être pas représentatif de l'ensemble des situations françaises actuelles. Pour autant, il a le mérite de soulever la question de l'implication réelle des associations dans ces territoires de projet et avance en cela quelques limites intéressantes puisqu'elles font écho à des propos que nous avons relevés en Provence. Son interrogation principale est celle-ci : les Pays sont-ils des lieux de reproduction des démarches antérieures d'aménagement, intégrant peu les logiques participatives ou sont-ils, au moins pour certains, des lieux où l'on peut observer l'émergence de pratiques nouvelles ? Il semble opter pour le premier choix puisque, selon lui, les jeux de pouvoir, notamment une crainte constatée des élus politiques locaux de perdre une part de leur légitimité, cadent les possibilités de réaliser pleinement les étapes de la participation. Cela rejoint tout à fait les propos du président de l'*Association de Défense des Villages du Moyen Var*, à Entrevaux, pour qui, non seulement le Conseil de Développement « ne fait que reproduire en réduction le contexte politique et les conflits locaux », mais en plus donne « la part belle aux élus, qui auraient le pouvoir de s'imposer dans le Conseil en écartant les structures opposantes... ».

Le pouvoir des associations en matière de construction territoriale n'est donc pas infini. Ces structures peuvent rencontrer de nombreux obstacles dans leur mobilisation, qui font d'elles des acteurs territoriaux souvent incompris, oubliés (Gumuchian, Grasset (et al.), 2003), quelques fois désordonnés et quelques fois bâillonnés... Cela ne signifie pas qu'elles soient dans l'incapacité totale de mener à bien les actions entreprises. Simplement, elles achoppent parfois sur des résistances locales, externes ou mêmes internes, s'effaçant quelquefois devant des entreprises plus à même de mobiliser leurs moyens pour la réalisation de projet mais moins souples et certainement intéressées ou des établissements publics, parfois mieux dotés qu'elles, mais souvent à la merci des pouvoirs en place... Plus que leur faculté à porter un projet, c'est alors le rôle incontestable des associations comme mobilisateurs au plan local que l'on retient. Car si les associations ne vont pas toujours au bout de leur démarche, elles savent, on l'a vu, faire converger les enthousiasmes jusqu'à amorcer des processus socio-culturels, économiques et politiques, matériels ou idéels, porteurs pour la ruralité et moteurs pour les ruralités, qui feront des territoires ruraux de demain des territoires vivants.

Bibliographie

- AGULHON M., BODIGUEL M., (1981). *Les associations au village*. Actes Sud, coll. « Bibliothèque des Ruralistes », pp. 9-38.
- ARCHAMBAULT E., 2001. « La loi 1901 sur les associations. L'originalité du modèle français ». *Problèmes économiques*, n° 2712, 9 mai, pp. 15-18.
- BACHELARD P. (dir.), (1993). *Les acteurs du développement local*. L'Harmattan, coll. « Alternances et Développements », 190 p.
- BARTHELEMY M., (2000). « Les associations et la démocratie : la singularité française ». In Y. Michaud (dir.), *Qu'est-ce que la société ?*, Université de tous les savoirs, vol. 3, Ed. Odile Jacob, pp. 413-422.
- BILLARD G., (2003). « La place des associations dans le développement local : l'exemple de la démarche pays en Haute-Normandie ». In *Territoires institutionnels, territoires fonctionnels*, (Actes du colloque de Mâcon, 25-26 sept. 2003, organisé par l'Institut de Recherche du Val de Saône Mâconnais), 6 p.

- CABANES R., (1986). « Les associations créatrices de la localité ». *L'Esprit des Lieux. Localités et changement social en France*, Ed. du CNRS, pp. 209-231.
- CHOSSON J.-F., (1990). *Les générations du développement rural. 1945-1990*. Ed. LGDJ (Librairie générale de droit et de jurisprudence), coll. « Décentralisation et développement local », 291 p.
- CLAIRET S., (2000). « La Provence, quelle image pour quel territoire ? ». *La Pensée du Midi*, n°1, pp. 104-107.
- CNVA (CONSEIL NATIONAL DE LA VIE ASSOCIATIVE), (2003). *Bilan de la vie associative 2000-2002*. La Documentation Française, 299 p.
- CONSEIL D'ETAT, (2000). *Rapport public 2000. Jurisprudence et avis de 1999. Les associations et la loi de 1901, cent ans après*. La Documentation Française, coll. « Etudes et Documents du Conseil d'Etat », n° 51, 430 p.
- CRENNER E., (1997). « Le milieu associatif de 1983 à 1996. Plus tourné vers l'intérêt individuel ». *Insee première*, n° 542, sept., 4 p.
- DI MEO G., (1991). *L'Homme, la Société, l'Espace*. Economica, coll. « Géographie », 319 p.
- EPAGNEUL M.-F., MATHIEU N., (2000). « Explorer le rôle des associations dans l'insertion et la création d'emplois en milieu rural ». *Economie rurale*, n° 259, sept-oct., pp. 16-32.
- FAKI C., (1997). *Agriculture et activités nouvelles : facteurs de dynamisme du monde rural*. Conseil Economique et Social, Direction des Journaux Officiels, 238 p.
- FAVEY E., PELLERIN S., (1999). « Des territoires en mouvement ». *Territoires*, n° hors-série, mai, pp. 4-6.
- FOUGEROUSE C., (1996). *Le renouveau rural. Dépendance ou autonomie*. Paris : L'Harmattan, 378 p.
- GUMUCHIAN H., (2000). « Vers la fin de l'espace rural ? L'affirmation des territoires ruraux », *Géocarrefour*, n° 75-1 (*Espaces ruraux et technologie de l'information*), pp. 11-12.
- GUMUCHIAN H., GRASSET E., et al., (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Anthropos, coll. « Géographie », 186 p.
- MARIE M., VIARD J., (1988). *La campagne inventée*. Actes Sud, (2^{ème} éd.), 228 p.
- NYSSSENS M., (1998). « Le développement des services de proximité : vers une économie plurielle ? le cas de la Belgique ». In M. Nyssens, *La Socio-Economie des territoires. Expériences et théories*, L'Harmattan, chap. 9, pp. 177-203.
- PASSARIS S., RAFFI G., (1984). *Les associations*. La Découverte, coll. « Repères », 126 p.
- PERRIER-CORNET P. (dir.), (2002). *Repenser les campagnes*. La Tour-d'Aigues : L'Aube/Datar, coll. « Monde en cours », série « Bibliothèque des territoires », 280 p.
- Regourd, E. (2004). *Le phénomène associatif dans la recomposition rurale : vers de nouvelle ruralité ?* Thèse de doctorat de géographie, soutenue le 2 oct. 2004, à l'Université Paul Valéry Montpellier. IIIr, sous la co-direction d'A. Berger et M.-C. Maurel, 623 p.
- REMY J., (1999). « Dédoublément des espaces sociaux et problématiques de l'habitat ». In P. Bonnin, R. de Villanova (dir.), *D'une maison l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Ed. CREAPHIS, pp. 315-346.
- SANSELME F., (2001). « Entre sciences sociales et sens commun. La "ruralité" dans les Maisons familiales rurales ». *Economie rurale*, n° 262, mars-avr. pp. 62-75.
- SENSEBE Y., (2002). « Les manifestations contrastées de l'appartenance locale ». In J.-P. Sylvestre (dir.), *Agriculteurs, ruraux et citadins. Les mutations des campagnes françaises*, Dijon : CRDP de Bourgogne, Educagri, pp. 293-310.
- SUE R., (2001). *Renouer le lien social. Liberté, égalité, association*. Ed. Odile Jacob, 254 p.
- VERRIELE P., MARTIN J.-F., (1994). « Les associations sont-elles en danger ? ». *L'Acteur rural*, juill.-août, n° 7, dossier « Horizons », pp. 31-46.